

Nombre de membres
en exercice :
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :
8

Membres excusés
avec procuration
4

Membres excusés
2

Membre absent
1

Séance du jeudi 3 octobre 2024
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trois octobre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 8

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, Mme Josiane FORÊT, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS, M. Raphaël SPADARO, M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 4

Mme Danielle GRUMET procuration à Mme Marie ADAM,
Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme Maryse LOUIS,
Mme Dominique SCHNEIDER procuration à Mme Josiane FORÊT,
M. Fernand THUET procuration à Monsieur Eddie WAESELYNCK

Excusés : 2

M. Christophe EHRET,
M. Mathieu GARÉ

Absent : 1

M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} avril au 30 juin 2024

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/04/2024 au 30/06/2024)

Fournisseurs	Réalisé
EDF	72,30

.../...

RIXDIS 2 SAS LECLERC	632,50
SAS KELIANIE INTERMARCHE	885,81
SOLEA SAEML	34,00
	1 624,61

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} avril au 30 juin 2024 pour un montant de 1 624,61 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 07 octobre 2024

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :


Valérie MEYER

SOUS-PREFECTURE
17 OCT. 2024
DE MULHOUSE

